

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 AVRIL 2023 A 19 HEURES

L'an **deux mil vingt-trois**, le six avril à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Dominique FAIVRE ; Mme Mélanie REVERDY ; M. Jean-Louis CUINET ; Mme Catherine ROBITAILLIE ; M. Claude-Romain FARYS ; Mme Danijela DELORME ; M. Geoffrey LAMIA

Excusée : Mme Guénola ORRY a donné pouvoir à Mme Danijela DELORME

Secrétaire de séance : Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON est nommée secrétaire de séance

Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE »

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, déclare que le compte de gestion de l'hôtel restaurant dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2022 – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Evelyne GHIRARDI, **par 14 voix pour**, le Maire ne participant pas au vote APPROUVE le compte administratif 2022 de l'hôtel :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reportés	42 020,74 €		42 020,74 €
Dépenses de l'exercice	12 633,00 €		12 633,00 €
Recettes de l'exercice	21 952,34 €		21 952,34 €
Résultats de clôture	51 340,08 €	- €	51 340,08 €

Approbation du compte de gestion 2022 – COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2022 – COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Evelyne GHIRARDI, **par 14 voix pour**, le Maire ne participant pas au vote APPROUVE le compte administratif 2022 de la commune :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reportés	612 624,14 €	- 28 289,54 €	584 334,60 €
Dépenses de l'exercice	658 385,04 €	96 572,94 €	754 957,98 €
Recettes de l'exercice	698 791,24 €	112 555,86 €	811 347,10 €
Résultats de clôture	653 030,34 €	- 12 306,62 €	640 723,72 €

Affectation des résultats 2022 – COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante au budget de l'exercice 2023 :

001 – déficit d'investissement reporté	- 12 306.62 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	648 822.94 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	4 207.40 € €

Vote des taux des taxes pour l'année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE ainsi qu'il suit les taux des taxes pour 2023 :

	Taux de référence pour 2023	Vote des taux pour l'année 2023
Foncier Bâti	32.39 %	32,39 %
Foncier non Bâti	38.14 %	38.14 %
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	6.99 %	6.99 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser les subventions suivantes aux associations pour l'année 2023:

Nom de l'association	Type de subvention	Montant de la subvention
TEAM Hauteville Cyclisme	Subvention de fonctionnement	700 €
Cadoles et Meurgers	Subvention de fonctionnement	700 €
Chorale Hautevoix	Subvention de fonctionnement	700 €
Hauteville en Fêtes	Subvention de fonctionnement	700 €
Chasse	Subvention de fonctionnement	700 €
Tennis des Bois d'Hauteville	Subvention de fonctionnement Subvention pour la Location de terrains couverts	700 € 300 €
Villa Alta Jumelage	Subvention de fonctionnement	700 €
Club de Judo CSFD	Subvention de fonctionnement	200 €
FNACA d'Ahuy	Subvention de fonctionnement	200 €
FC DAIX	Subvention de fonctionnement	200 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		5 800 €

Budget COMMUNE – Année 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif de la COMMUNE pour l'année 2023 présenté par le Maire, avec reprises des résultats de l'année 2022 :

- Section de fonctionnement : pour un montant de **1 427 951.02 €** en recettes et de **693 053.34 €** en dépenses
- Section d'investissement : pour un montant de **50 026.63 €** en recettes et en dépenses

MISE A DISPOSITION DE TERRAIN AU FORT – AVENANT N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**, Madame Dominique FAIVRE ne prend part ni au débat ni au vote

ACCEPTE la prolongation de mise à disposition d'une surface de terrain d'environ 300 m² sur l'esplanade du fort jusqu'au 30 septembre 2023 à la société BVS ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant

RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE (7.1)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ACCEPTE une révision tarifaire du prix du repas au restaurant scolaire dans les conditions suivantes :

Restauration scolaire :

Elèves	Autres rationnaires
5,00 €	7,00 €

DECIDE de maintenir les tarifs de la garderie à 2 €

Garderie périscolaire :

La garderie accueille les enfants les jours suivants : lundi – mardi –jeudi et vendredi de 7H15 à 8H40 et de 16H30 à 19H15.

Garderie du matin	Garderie du soir
2,00 €	2,00 €

DIT que cette nouvelle grille tarifaire sera applicable à partir du 24 avril 2023